

La machine de censure d'Internet de l'UE (filtre de téléchargement / droit d'auteur auxiliaire)

**Une nouvelle réforme de l'UE qui consiste à moderniser le droit d'auteur sur Internet est démasquée : ce qui ressemble à davantage de droits et de rémunération pour les artistes, les éditeurs médiatiques et les auteurs de toutes sortes sur Internet, est en fait la prochaine étape vers un contrôle total d'Internet. Qu'est-ce qui se cache derrière des mots-clés tels que « filtre de téléchargement » et « le droit d'auteur auxiliaire » ? Qu'est-ce qui a été décidé jusqu'à présent au sein du Parlement européen et comment la censure sur Internet est-elle mise en œuvre aujourd'hui ? Kla.TV résume les faits.**

La machine de censure d'Internet de l'UE (filtre de téléchargement / droit d'auteur auxiliaire)

Des discussions animées, une tempête d'indignation et une importante bataille de lobbying. Une nouvelle réforme de l'UE qui consiste à moderniser le droit d'auteur sur Internet est démasquée : ce qui ressemble à une augmentation des droits et de la rémunération pour les artistes, les éditeurs de médias et les auteurs de toutes sortes sur Internet est en fait la prochaine étape vers un contrôle total d'Internet.

Ci-dessous Kla.TV résume les événements. Restez à l'écoute :

Premièrement) Ce qui se cache derrière la réforme par l'UE du droit d'auteur et des termes tels que « filtre de téléchargement » et « droit d'auteur auxiliaire » :

Les revenus de diffusion et de publicité des plus grands éditeurs médiatiques comme Axel Springer, ARD, Bertelsmann et Co. sont en baisse depuis des années. Dans le même temps, l'intérêt pour les médias libres augmente chaque jour. En quelques clics de souris, des avis alternatifs, des rapports de témoins indépendants, des expertises gratuites du monde entier, etc. sont diffusés sur Internet et visités des millions de fois. Une véritable raison d’inquiéter les éditeurs médiatiques et les décideurs politiques de l'UE – c'est du moins ce qu'il semble.
Peu de temps après la mise en œuvre de la réglementation de base de l'UE en matière de protection des données, qui restreignait massivement la liberté des médias, l'UE était déjà en train d'élaborer la prochaine réforme de la politique des réseaux. Le nouveau projet de loi de l'UE est censé moderniser le droit d'auteur dans l'Union européenne. Les revenus publicitaires sur Internet sont censés non seulement remplir les caisses des grands groupes de Technologie de l’Information, mais aussi payer les artistes, les journalistes et tous les créateurs pour leurs services. Les articles 11 et 13 de la réforme montrent, entre autres, que ce n'est qu'un prétexte pour des objectifs plus élevés :

Article 11 – « Droit d'auteur auxiliaire »
« Quiconque partage du contenu journalistique a besoin d'une licence de l'éditeur. Celui qui ne l’a pas, ne peut pas le partager légalement. » C'est ce qu'on appelle aussi « droit d'auteur auxiliaire » ou « taxe de lien ».

En résumé, les grands éditeurs comme Axel Springer et Co. aimeraient être payés par tous les fournisseurs qui relaient ou diffusent leurs publications. Les moteurs de recherche et les plateformes en ligne telles que Google et Facebook affichent des liens avec des titres et des courts extraits de rapports de presse qui méritent la protection du droit d'auteur. L’argument du lobby des éditeurs et des politiciens de premier plan est que cette prestation journalistique doit être protégée, faute de quoi les plateformes Internet voleraient le contenu des médias et gagneraient de l'argent avec. Certains internautes mettent en garde : Avec l'application du « droit d'auteur auxiliaire », la liaison et le partage de contenu sur Internet sont monopolisés, rendus plus difficiles et finalement empêchés. De plus, l'introduction d'une « taxe de lien » comporte la menace de devoir dire adieu à la liberté de l'information sur Internet.

La loi auxiliaire sur le droit d'auteur est du pur lobbying et illustre le lien étroit entre les maisons d'édition allemandes et la politique de l'UE.

Article 13 – « Filtres de téléchargement »
« Les plateformes Internet doivent filtrer les téléchargements des utilisateurs pour violation du droit d'auteur. » C'est ce qu'on appelle aussi un « filtre de téléchargement ».

Selon l'article 13, à l'avenir, les plateformes Internet devraient comparer chaque téléchargement, c'est-à-dire chaque extrait de texte, image, son ou film qu'elles souhaitent publier sur Internet, avec une base de données payante afin de déterminer s'il s'agit d'un contenu protégé par le droit d'auteur. Sous couvert du droit d'auteur, une machine à censurer Internet est en train d'être mise en place pour décider de ce qui peut et ne peut pas être publié sur Internet ! L'exigence légale selon laquelle chaque publication doit être approuvée par un filtre défini par le gouvernement et l'entreprise avant d'être publiée signifie la fin de la liberté d'expression sur Internet. Les plateformes en ligne qui n'ont pas les moyens d'accéder à la base de données payante ou qui ne souhaitent pas que tous les contenus de leurs utilisateurs soient examinés par un tiers fournisseur sont disqualifiées d'avance. Un système « Content ID » (Identification du contenu) comparable à YouTube montre actuellement vers quoi mènent de tels filtres de téléchargement. Sur YouTube, les contenus critiques du système sont largement censurés en raison de prétendues violations des droits d'auteur et ont déjà été supprimés de ce qu'on appelle « Internet libre ». De plus, le taux d'erreur technique de ces algorithmes automatiques est élevé et le système peut facilement faire l'objet d'abus. Les utilisateurs dont le contenu a été, par méchanceté ou erreur, déclaré par un autre utilisateur comme étant protégé par le droit d'auteur, devraient intenter une action en justice pour pouvoir utiliser à nouveau leur propre contenu.

Deuxièmement) Voici ce qui a été décidé jusqu'à présent au Parlement européen :
- Le 20 juin 2018, la Commission juridique de l'UE a voté « OUI » en faveur de la réforme du droit d'auteur et des filtres de téléchargement et droits d'auteur associés pour les éditeurs de presse. La réforme a été approuvée par un vote au Parlement européen.

- La décision de la commission des affaires juridiques de l'UE a été suivie d'une vague d'indignation parmi les internautes et diverses organisations. Ils ont demandé que les députés européens soient contactés et que la réforme soit rejetée. Même les enfants des députés européens ont été interpellés. Une pétition en ligne contre cette machine de censure de l'UE a rapidement atteint plus de 700 000 signatures.

- Le 5 juillet 2018, la décision du Parlement de l’UE a provisoirement ralenti la réforme, mais ne l'a pas arrêtée. La majorité des députés ont estimé qu'il était nécessaire d'améliorer la réforme de l'UE en raison de la résistance massive de la population. Le 12 septembre 2018, les amendements individuels à la proposition seront mis aux voix. En dépit d'un succès partiel grâce à une large information publique, il reste à voir dans quelle mesure les améliorations individuelles peuvent arrêter la machine de censure de l'UE et la taxe de lien.

L'homme politique de l’UE, Axel Voss, qui a joué un rôle majeur dans l'élaboration des propositions de réforme, accuse les opposants à la réforme du droit d'auteur de diffuser de fausses nouvelles et de passer sous silence la situation :
 « Cette belle campagne de fausses nouvelles, qui à l'heure actuelle est menée par les grandes plates-formes avec ces mots-clés machine de censure, ou filtre de téléchargement ou autre chose… ce que nous essayons maintenant de faire ici, c'est d'utiliser comme base le logiciel de reconnaissance des œuvres protégées par le droit d'auteur. »
Pour expliquer : Le terme « logiciel de reconnaissance » est une description triviale des filtres de téléchargement, comme si une bombe nucléaire était appelée un « réacteur à utilisation unique ».

Troisièmement ) C'est ainsi que la censure sur Internet est mise en œuvre aujourd'hui :
Une parabole bien connue dit : Si vous jetez une grenouille dans de l'eau trop chaude, elle saute immédiatement. Si une grenouille est placée dans un récipient d'eau tiède, elle y reste, même si l'eau est chauffée très lentement jusqu'au point d'ébullition et donc jusqu'à sa mort.
Les frais de licence Internet progressifs, les réglementations de protection des données, les filtres de téléchargement, les droits d'auteur auxiliaires, etc. poussent lentement la chaleur dans la chaudière de l'UE vers le point d'ébullition pour chaque informateur indépendant. Enfin, un blocage évident des sites Web critiques pour le système par les agences gouvernementales ne semble plus nécessaire. Parce qu'avec des conditions, des réglementations et des dépenses de plus en plus inacceptables sur Internet, des voix de dévoilement se taisent progressivement et apparemment d’elles-mêmes.
Les cuisiniers de l'UE ont-ils chauffé la chaudière de l'UE trop rapidement avec l'introduction prévue d'un filtre de téléchargement et d'une taxe de connexion pendant la Coupe du monde ? Il reste à observer quelles étapes intermédiaires sont prévues afin d'atteindre finalement le même objectif.

Restez actifs. Les peuples s'éveillent et ne sont plus prêts à mettre en œuvre, dans une confiance honnête, les règles édictées par les politiciens qui donnent de manière insidieuse le coup mortel à la liberté d'information et d'expression.

Conclusion : la solidarité évidente de la politique de l’UE et des entreprises médiatiques contre la liberté d'information sur Internet exige une solidarité indéniable de la population et des médias libres pour la liberté d'information. C’est pourquoi, gardez un œil sur ce que font vos politiciens et vos magnats médiatiques – nous le faisons aussi.

Kla.TV – Votre numéro 1 du reportage non censuré. Libre et indépendant.

**de es**

**Sources:**

<https://multimedia.europarl.europa.eu/en/copyright-directive-statement-by-axel-voss-eppde-rapporteur-_I158298-V_v>
<http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-%2f%2fEP%2f%2fTEXT%2bREPORT%2bA8-2018-0245%2b0%2bDOC%2bXML%2bV0%2f%2fEN&language=EN#title1>

<https://de.wikipedia.org/wiki/Upload-Filter#Geplante_Rechts%C3%A4nderung_in_der_EU>
<https://www.srf.ch/news/international/neues-urheberrecht-eu-parlament-bremst-urheberrechts-reform>
<https://www.watson.de/digital/interview/811103460-der-upload-filter-kommt-eu-parlament-stimmt-fuer-urheberrechtsreform-das-steckt-dahinter>
<https://www.change.org/p/stoppt-die-zensurmaschine-rettet-das-internet-uploadfilter>
<https://www.youtube.com/watch?v=5RrS4jji6xY>

<https://www.youtube.com/watch?v=pWODQoFTTJE>
<https://www.youtube.com/watch?v=1DKk69J5pb4>
<https://www.youtube.com/watch?v=LV3qio7xdLQ>
<https://www.youtube.com/watch?v=WsIH8qacD_0>

**Cela pourrait aussi vous intéresser:**

#ElectionsEuropeennes - européennes - [www.kla.tv/ElectionsEuropeennes](https://www.kla.tv/ElectionsEuropeennes)

#PolitiqueUE - La politique de l'UE sous la loupe - [www.kla.tv/PolitiqueUE](https://www.kla.tv/PolitiqueUE)

#CensureUE - Les lois sur la censure menacent la diversité des opinions - [www.kla.tv/CensureUE](https://www.kla.tv/CensureUE)

#FilmsDocumentaires - documentaires - [www.kla.tv/FilmsDocumentaires](https://www.kla.tv/FilmsDocumentaires)

**Kla.TV – Des nouvelles alternatives... libres – indépendantes – non censurées...**

* ce que les médias ne devraient pas dissimuler...
* peu entendu, du peuple pour le peuple...
* des informations régulières sur [www.kla.tv/fr](https://www.kla.tv/fr)

Ça vaut la peine de rester avec nous!

**Vous pouvez vous abonner gratuitement à notre newsletter:** [**www.kla.tv/abo-fr**](https://www.kla.tv/abo-fr)

**Avis de sécurité:**

Les contre voix sont malheureusement de plus en plus censurées et réprimées. Tant que nous ne nous orientons pas en fonction des intérêts et des idéologies de la système presse, nous devons toujours nous attendre à ce que des prétextes soient recherchés pour bloquer ou supprimer Kla.TV.

**Alors mettez-vous dès aujourd’hui en réseau en dehors d’internet!
Cliquez ici:** [**www.kla.tv/vernetzung&lang=fr**](https://www.kla.tv/vernetzung%26lang%3Dfr)

*Licence:  Licence Creative Commons avec attribution*

Il est permis de diffuser et d’utiliser notre matériel avec l’attribution! Toutefois, le matériel ne peut pas être utilisé hors contexte.
Cependant pour les institutions financées avec la redevance audio-visuelle, ceci n’est autorisé qu’avec notre accord. Des infractions peuvent entraîner des poursuites.